

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1138

présenté par

M. Parakian, M. Lamirault, M. Vuibert, Mme Liliana Tanguy, Mme Brulebois, M. Girardin,
M. Ghomi, Mme Spillebout, M. Fait, M. Reda, M. Bordat, Mme Hugues, Mme Métayer,
M. Emmanuel, M. Haury et M. Sitzenstuhl

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.